

Petits meurtres entre maîtres

Concours discriminatoires, syllabus erronés, questions pièges...
Qu'est-ce qui ne tourne pas rond avec la formation des
enseignants des filières spécialisées? - Texte: Harold Nottet -

On vous l'annonçait déjà sur le site de *Moustique*. Il y a un mois, la Fédération Wallonie-Bruxelles programmat la première épreuve du concours destiné à régulariser et nommer les chefs d'atelier. Un poste d'enseignant à responsabilité que l'on retrouve dans les écoles techniques, professionnelles et spécialisées. Et les résultats sont tombés ce 14 juin. Après trois délibérations (!), les 85 professeurs sont tous busés à l'examen! Du jamais vu. Détails législatifs à connaître par cœur, manuels de cours erronés, mises en situation irréelles... Ces candidats multiplient les arguments en leur faveur. *"Les formateurs ont survolé la matière et les exercices de l'examen ne pouvaient clairement pas être réalisés dans le temps imparti"*, peste Annick Parlier, l'un des recalés.

Sans parler des remontrances d'ordre plus général. Organisée par l'Enseignement de promotion sociale, la formation a ainsi été donnée à cinq endroits, mais l'évaluation n'a eu lieu que sur un seul site. À Fléron, près de Liège. Certains profs ont dû ainsi parcourir près de 200 kilomètres pour se rendre dans l'est de la Belgique à un examen fixé à neuf heures du matin. *"Et je ne vous parle pas des locaux inadaptés ni de l'absence d'eau fraîche à disposition par cette chaleur suffocante. Ce qui est contraire à la législa-*

tion sur la protection du travail. En outre, le règlement d'ordre intérieur stipulait que le taux de réussite était fixé à 50 %. Mais la grille reçue par la suite ne parlait plus de pondération mais de "UAA" (acquis ou non acquis). Ce qui implique une réussite de 100 %. Est-il normal de plaisanter à ce point avec la carrière des profs? Précisons que nous avons délaissé nos familles et bossé durant trois mois en plus de notre travail pour préparer cet examen." La centaine d'enseignants ne comptent pas arborer longtemps leur bonnet d'âne. *"Vous imaginez bien que si un prof de maths, par exemple, avait 100 % d'échec dans ses classes, il devrait en rendre compte à son chef d'établissement!"*

La pilule est doublement amère. *"Ces concours sont uniquement imposés aux profs du réseau officiel organisé par la FWB, pas à l'officiel subventionné (écoles communales et provinciales - NDLR), ni au réseau libre, avance encore cette enseignante. C'est donc une discrimination totale entre les pouvoirs organisateurs."* Ces profs ont dès lors introduit un premier recours auprès de l'enseignement de promotion sociale. Avant un probable second recours, externe celui-là, à la FWB. *"Et jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme si on est débouté."*

Au syndicat libre, on a bien entendu eu vent de ces résultats inédits. *"C'est catastrophique, lâche Muriel Vigneron, vice-présidente du SLFP-Enseignement. Je ne comprends même pas comment des pédagogues peuvent accepter cela et ne pas se poser des questions. Nous avons envoyé une lettre aux ministres compétents (Isabelle Simonis pour l'Enseignement de promotion sociale et Marie-Martine Schyns à l'Éducation) et demandons l'annulation de l'épreuve."* Précisons que nous avons également contacté la promotion sociale et le cabinet Schyns pour en savoir plus. Sans succès. →

→ Apprentissage, formateurs, évaluation..., les nombreuses failles liées à l'organisation de ce brevet assez particulier de chef d'atelier sont-elles un cas isolé? Pas sûr. Oubliés durant plus de dix ans, ces brevets sont à nouveau organisés par la FWB - quand elle trouve encore des formateurs - afin de régulariser des milliers d'enseignants. Et couper court aux recours et condamnations pour discrimination de la part de la Cour constitutionnelle. Seuls certains profs avaient en effet été nommés par le passé. Reste que ces concours enchaînent aujourd'hui les déconvenues... Et les recours. *"À notre brevet de sous-directeur, il y a eu à peine 30 % de réussite, s'étonne encore ce proviseur de la région liégeoise. Il faut dire que les mises en situation imposées étaient plus rocambolesques les unes que les autres. On devait ainsi décrire une procédure d'expulsion d'un jeune inscrit à l'école par sa maman, domicilié chez son père, et qui devient majeur en cours d'expulsion. Mais cela n'arrive jamais! Soit on l'expulse avant sa majorité, soit après."* Sans oublier certains points du programme pour le moins singuliers. Comme ce conseil de procédure qui impose à ces sous-directeurs de faire signer des documents officiels à un mineur non accompagné... Après avoir vu cela au cours, cet

enseignant a pris ses renseignements auprès d'Infor Jeunes. Confirmation de l'association: cette procédure est tout à fait illégale. Par ailleurs, lors d'un récent concours visant à certifier les administrateurs d'internat - eux aussi pour la plupart faisant fonction depuis des années -, seuls 10 % d'entre eux ont obtenu la moyenne.

L'autre guerre des réseaux

Pourquoi les enseignants du réseau officiel organisé par la FWB sont-ils les seuls à être soumis à ces concours? Dans celui du libre (catholique ou libre non confessionnel), une simple attestation de fréquentation de ces modules suffit souvent à être nommé. C'est que chaque réseau organise encore son recrutement comme il l'entend. Malgré la réforme des titres et fonctions entrée en vigueur en septembre 2016, après plus de 40 ans de négociation. Précisons tout de même que certains modules inter-réseaux sont, comme leur nom l'indique, désormais homogénéisés. Et exempts de couacs à répétition? *"Alors, là, c'est un autre problème..."*, note Muriel Vigneron. *Prenons par exemple le cas du module relationnel, l'un des trois axes certifiants. Personne ne le rate jamais! Alors que ce qui pose surtout problème sur le terrain, c'est le relationnel, la communication. Ce système de brevets doit être revu de fond en comble!"*

On ne voit d'ailleurs pas très bien comment le décret régissant ces procédures pourrait survivre au Pacte d'excellence. Lequel impose notamment un leadership pédagogique renforcé. Reste qu'il semble également se dégager des entretiens menés un sale relent de condescendance à l'égard des enseignants de la filière technique et professionnelle. Une catégorie de profs parfois moins formée que les autres. À l'image de ces chefs d'atelier qui sont souvent des professeurs de pratique professionnelle ou de cours technique et qui n'ont pas toujours de diplôme du supérieur.

Sauf que depuis la réforme des titres et fonctions, dont l'un des objectifs est d'harmoniser tout le secteur, ces enseignants ont dû passer un certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) et faire valoir leur expérience professionnelle pour être nommés. Ce qui n'empêche pas certains confrères de les considérer encore comme de vrais analphabètes. Selon une source proche du dossier, certains organisateurs de cette épreuve de chef d'atelier organisée le 27 mai dernier auraient déclaré lors des délibérations que ces 85 profs n'étaient qu'une *"bande d'incapables"*... Et que ce 100 % d'échecs étaient donc tout à fait *"justifiés au regard de leurs compétences"*. Vivement le Pacte d'excellence. ✖